REGLEMENT SPORTIF

SAISON 2024 / 2025

CLASSE OPTIMIST FRANCE www.promotion-optimist.fr

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 reconnue par la Fédération Française de Voile
PARTENAIRE OFFICIEL Membre de l'International Optimist

Dinghy **A**ssociation, Classe internationale reconnue par World Sailing

SOMMAIRE

I – DEFINITIONS

..... 3

II – ORGANISATION DES COMPETITIONS 5

II-1) Organisation d'une épreuve 5

II-2) – Conditions générales pour participer aux épreuves 6

II-3) – Inscription à une épreuve : 7

II-4) – Déroulement d'une épreuve : 8

III – RESULTATS DES EPREUVES 10

IV – TRANSMISSION DES RESULTATS DES EPREUVES 10

V – COUPE DE LA CLASSE OPTIMIST 10

CALENDRIER 2024 11

ANNEXE B : 12

PRINCIPES DE SELECTIONS AUX EPREUVES INTERNATIONALES 12

ANNEXE D : 15

GRADATION DES GROUPES SUR LA CIP, L'OPTI-CUP ET LA CIE 17

ANNEXE F : 19

PERSPECTIVES COUREURS (PARCOURS TYPE) 19

Association de classe reconnue par la FF Voile. Ses statuts sont disponibles sur le site http://promotion-optimist.fr/

Le **R**èglement **S**portif est disponible sur le site de la **COF** dès sa validation. Il contient ses annexes. Tout avenant au **RS** fait l'objet d'une modification du **RS** et de sa mise à jour sur le site.

I – DEFINITIONS

Classe Optimist France (COF)	
RS	
Saison	La saison couvre la période du 1er Septembre 2024 au 31 Août 2025.
Catégories	4 catégories d'âge peuvent participer à la **SAISON** 2024/2025: • **Poussins :** né(e)s en, , 2016 , 2017 et 2018 • **Benjamins** : né(e)s en 2014 et 2015 □ **Minimes** : né(e)s en, 2011 , 2012 et 2013 □ **Cadets** : né(e)s en 2010. Les **Poussins** de, 2016 , 2017et 2018 sont autorisés à participer aux inter ligues de printemps, mais pas à la Coupe Internationale de Printemps **(CIP),** ni à l'Opti Cup.(aucune dérogation ne sera accordée)
CNCP	**C**lassement **N**ational des **C**lasses et des **P**ratiques, édité et élaboré par la FF Voile qui prend en compte, en fin de saison,1 épreuve grade 3 (France minimes et épreuves internationales coef. 10), 2 épreuves grade 4 (coef. 6), 3 épreuves grade 5A (coef. 2), 3 épreuves grade 5B (coef. 1), et 5 épreuves grade 5C (coef. 0,5).
Coupe de la Classe	Ce classement coureur fera l'objet d'une remise des prix, à la suite de la CIE, avec valorisation par catégorie, (Minime/Cadet et Benjamin) selon les palmarès habituels de la classe.
Criterium	Concerne les coureurs **Benjamins** n'ayant jamais participé à une épreuve **Grade 4 IL et Poussins** ayant ou non participé à une inter ligue. Un poussin ayant déjà participé à la CIE en Critérium, et/ou à une ou des inter ligues, et classé dans les 2 premiers tiers, pourra, à la demande motivée de l'entraîneur, prétendre participer en Benjamin Qualifié. Un coureur Minime n'ayant jamais participé à la CIE ou à une épreuve de grade 4 (sur tout type de support) **et de niveau technique inférieur au niveau 3 fédéral** pourra participer en Critérium, mais il ne pourra pas prétendre à la victoire dans cette catégorie.

Zone	**Grade 4 IL.**
Ligue	
Grade 5	
Grade 4 IL	
Benjamin Qualifié	Coureur **Benjamin** ayant participé à une épreuve de Grade 4. Un benjamin, ayant participé à **une seule** inter ligue (locale), hors CIP, et classé dans le dernier tiers, pourra, à la demande motivée de l'entraîneur, prétendre participer en Critérium à la CIE.
Division 1 D1	Groupe fermé limité à environ 80 coureurs français sur la CIP ; composé des **40** premiers coureurs minimes/cadets (avec licence française), sélectionnés lors de l'Opti Cup. Ce groupe sera complété lors des inter ligues de printemps de **40** coureurs non encore sélectionnés, issus des trois zones d'inter ligues, de 3 coureurs des DOM TOM. Correspond à un regroupement de plusieurs **Ligues** pour les épreuves de Définit la Ligue de rattachement du coureur par sa licence FF Voile. Epreuves de Grade 5A, 5B, 5C organisées au sein des **Ligues** (calendrier défini par les **Ligues**). Epreuves Inter ligues réservées aux coureurs issus de la zone, et sélectionnés sur niveau technique par les entraîneurs de chaque **Ligue.** <u>Répartition en **Zones** :</u> **Zone** Nord : **Ligues** 5-20-304-102 **Zone** Sud-Ouest: **Ligues** 7-892 **Zone** Sud Est : **Ligues** 10-29-333-112 **Zone** Outre-Mer : **Ligues** 25-26-30-31-32 Les **Ligues** ou territoires sans façade maritime, 156-789-21…, doivent choisir leur lieu de participation en fonction de la distance la plus réduite. La zone d'accueil pourra donc être différente à chaque inter ligue.

CLASSE OPTIMIST FRANCE www.promotion-optimist.fr

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 reconnue par la Fédération Française de Voile
PARTENAIRE OFFICIEL Membre de l'International Optimist Dinghy Association, Classe internationale reconnue par World Sailing

CIP	**C**oupe **INTERNE** de **P**rintemps : épreuve réservée aux **Minimes**/**Cadets** et **Benjamins de niveau technique 3 avéré.** Comportant un groupe D1 de 80 coureurs et un groupe D2 en Minimes
CIE	**C**oupe **I**nternationale d'**E**té : épreuve ouverte à tous les coureurs (**Criterium** inclus).
Opti Cup	Epreuve nationale grade 4 organisée au Cap d'Agde, réservée aux Minimes/Cadets et Benjamins de niveau technique 3 avéré, et servant de support à la qualification du groupe D1 de la CIP
CFM	**C**hampionnat de **F**rance **M**inimes *(organisation et sélections FF Voile)*.
Codification internationale selon FFVoile	Epreuves Internationales (voir annexe B) Championnat du Monde individuel garçons et filles Championnat d'Europe individuel garçons Championnat d'Europe individuel filles Championnat d'Europe de course par équipes
Comité de sélection	Emanation du conseil d'administration, statuant dans les circonstances exceptionnelles. Composition : Président, vice-président, responsable de la commission sportive, cadre fédéral référent, responsable de la commission déplacements internationaux.
Délégué de Ligue	Désigne les délégués de série Optimist qui ont fait acte de candidature auprès du Président de l'association de classe pour représenter les coureurs de leur Ligue auprès de l'association de classe.

II – ORGANISATION DES COMPETITIONS

II-1) Organisation d'une épreuve

II-1-1) Cahier des charges Organisateurs

Les épreuves **Grade 4 IL**, **CIP**, **CIE et Opti Cup** sont soumises à un cahier des charges. Celui-ci doit être demandé par l'organisateur à l'association de classe (*téléchargeable sur le site de la classe: http://promotion-optimist.fr/*).

Ce cahier des charges doit être validé et signé par l'organisateur et retourné au Président de l'association de classe**,** avant désignation définitive.
Les clubs organisateurs ont l'entière responsabilité de s'assurer que l'avis de course et les annexes aux instructions de course type, élaborées par l'association de classe, respectent ce cahier des charges ainsi que le **RS** en vigueur au moment de l'épreuve.

II-1-2) Règlement sportif

Les épreuves CIP, CIE et Opti Cup, Grade 4 IL, et 5A, 5B, doivent être conformes au présent RS.

II-1-3) Modifications du calendrier

Les modifications du calendrier sont du ressort des **Ligues** pour les régates de **Grade 5A, 5B, 5C** et de la FF Voile pour les épreuves **Grade 4 IL**, **CIP**, **CIE et Opti Cup.**

II-2) – Conditions générales pour participer aux épreuves

II-2-1) Coureurs

Tout coureur doit :

- Être titulaire d'une licence FF Voile **compétition** en cours de validité avec signature de l'autorité parentale Être adhérent à l'association de classe et à jour pour le dépôt des divers documents bateaux sur le site : copie de la page 1 recto-verso du livret IODA **de l'Optimist déclaré sur l'épreuve**, et être en possession de la copie de ces documents (Ne pas se déplacer avec les originaux)
- Etre en conformité avec l'avis de course
- Etre qualifié pour participer à une régate **Grade 4 IL**, **CIP et Opti Cup** (le niveau technique 3 fédéral est requis)
- Avoir une voile certifiée conforme (cf. charte des mesureurs téléchargeable sur le site de la classe : http://promotion-optimist.fr/jauge/index.php)
- Pour les benjamins et Poussins : arborer une bande noire en haut de la voile (largeur 40 à 50 mm et de longueur 400 à 600mm)
- Fournir **au plus tard avant l'ouverture de la confirmation des inscriptions**, le **formulaire internet** de la feuille d'engagement de conformité à la jauge et Téléchargeable sur le site de l'épreuve concernée. Après une tentative d'annualisation, cette déclaration redevient spécifique

à chaque épreuve

du coureur.

français jusqu'au Championnat de France.

II-2-2) Coureur en situation de handicap

Pour un coureur en situation de handicap physique, le Comité Technique de la classe autorise une dérogation aux règles de classes pour une adaptation du bateau permettant de compenser le handicap

Cette dérogation sera valable une fois pour toute sur l'ensemble des régates disputées sur le territoire

Le Comité Technique pourra demander un avis à la Commission Voile Handivalide de la FF Voile.

II-2-3) Minima d'accès

<u>Accès aux épreuves de **GRADE 4** : invitations sur Niveau Technique :</u>

Les coureurs autorisés à accéder aux épreuves de **Grade 4** doivent être d'un niveau supérieur ou égal au Niveau Technique Fédéral 3 (voir annexe E des Niveaux Techniques), laissé à l'appréciation des **Ligues et de leurs entraîneurs.**

- Lors des régates, au plus tard à la confirmation d'inscription, chaque coureur doit mentionner le nom de l'entraîneur responsable **présent sur l'épreuve.**
- L'entraîneur doit mentionner au comité de course et d'organisation la liste complète des coureurs (maximum 10) sous sa responsabilité et **s'engager sur l'acquisition effective du niveau technique requis.**
- En cas de manquement, émission d'un rapport aux **Ligues** et au président de la commission sportive de l'association de classe, par les **DL** concernés dans le cas éventuel de coureurs en difficulté.

Accès aux épreuves inter ligues de grade 4 (Grade 4 IL) :

Les coureurs autorisés à accéder aux épreuves de **Grade 4 IL** doivent être en outre, issus de la zone concernée.
Pour les benjamins, en plus du niveau 3 requis, des minima d'accès sont mis en place : les coureurs devront avoir participé à une inter ligue selon les modalités ci-dessous :

Accès à l'**Opti Cup** :

L'accès **à l'Opti Cup** est ouvert aux coureurs **Benjamins** d'une part, et **Minimes/Cadets** d'autre part, sans restriction de zone géographique.
Les coureurs Benjamins devront avoir déjà participé à une épreuve de grade 4 et avoir été classés dans les deux premiers tiers ou a minima avoir été classés dans la première moitié du rond or du groupe criterium de la CIE.
Les coureurs Poussins ne sont pas admis sur cette régate.

Accès à la **CIP** :

Les coureurs Benjamins devront avoir déjà participé à une épreuve de grade 4 et avoir été classés dans les deux premiers tiers (hors Opti Cup).

Si les conditions climatiques ou autres perturbent la validation de certaines interligues, les quotas non attribués sur une zone, seront calculés sur la participation de ces mêmes coureurs lors de l'Opti Cup.
En cas de non-participation à l'Opti Cup, la commission sportive étudiera les différents cas.
L'accès à la **CIP** est ouvert, sans restriction de zone géographique, aux coureurs **Benjamins** d'une part, et **Minimes/Cadets** d'autre part, pour le groupe D2, et aux 80 coureurs français qualifiés pour le groupe D1.

- Les **40** premiers coureurs (**25 garçons et 15 filles**) avec licence FF Voile de l'Opti Cup sont retenus dans ce groupe,
- **40** coureurs, de l'inter ligue de fin mars, **non encore sélectionnés** sur l'Opti Cup. La répartition des places par zones métropolitaines se fera au prorata des Inscrits minimes/cadets et adhérents à la classe au 08 mars, et sera diffusée avant la régate.

Seront également invités dans le groupe D1,

- **1** coureur de la zone Antilles sélectionné sur un championnat local (SNI de Schoelcher et ligue de Guadeloupe, …)
- **2** coureurs des Territoires d'Outre-Mer (Réunion, Nouvelle Calédonie, …)

En cas de non-participation des coureurs ultra-marins, les places seront reportées sur l'inter ligue de mars.

II-3) – Inscription à une épreuve :

Grade 5 : en conformité avec le règlement sportif de la **Ligue** concernée.

Grade 4 : une préinscription et paiement en ligne pourront être prévus, voire obligatoires, selon le souhait du club organisateur, et en respect du cahier des charges de l'association de classe

Attention : un coureur pré inscrit doit confirmer son inscription le jour de l'épreuve. La fiche d'inscription coureur doit indiquer le nom de l'entraîneur responsable **présent sur l'épreuve.** Après la clôture des inscriptions d'une épreuve, soit 15 jours avant l'épreuve, il n'y aura pas de changement de N° de bateau, sauf cas exceptionnel de dérogation en cas de casse. Les demande d'immatriculation de dernière minute ne seront pas traitées.

II-4) – Déroulement d'une épreuve :

Il est conforme à la politique sportive jeune de la FF Voile et aux recommandations fédérales.

Le temps cible recommandé sur l'eau (mise à l'eau + temps d'attente + temps de course) est de 4 heures pour les benjamins et de 6 heures pour les Minimes**.** Il est à la discrétion des comités de course qui doit tenir compte du contexte (précipitations, ensoleillement, température, courants, …). Jauge :

La charte des mesureurs est disponible sur le site de l'association de classe.

II-4-1) Epreuves Grade 5A Ligue

limite pour l'ensemble des coureurs.

Elles sont conformes au règlement sportif de la Ligue concernée, et conformes au règlement de la FF Voile pour les sélections au CFM *(Décision de CA de la FF Voile).*
Lorsque le départ **Minimes**/**Cadets** et **Benjamins** est commun, le 1er **Benjamin** détermine le temps

Il est recommandé aux ligues de se concerter pour mettre en place une épreuve (gr 5A)
sur 2 jours début octobre afin de permettre entre autre aux benjamins qui ne participeraient pas à l'Opti Cup et aux poussins désirant commencer la compétition de se confronter plus localement.

II-4-2) Epreuves de Grade 4 (IL, CIP, CIE, Opti Cup)

Les épreuves **Grade 4** sont ouvertes aux coureurs français autorisés (II-2-1 et II-2-2) et aux coureurs étrangers de même catégorie d'âge.

Le classement final de l'épreuve se fera avec la totalité des participants français et étrangers.

Au-delà de 90 coureurs inscrits en **Minimes**/**Cadets**, ou **Benjamins**, une course par poules pourra être constituée. La décision sera prise en concertation avec le président du comité et les représentants de la commission sportive de la classe.

Les départs **Benjamins** et **Minimes**/**Cadets** peuvent être communs, à l'appréciation des représentants de la commission sportive de l'association de classe.

Sur les IL de 3 jours ou plus, en cas de poules, il pourra y avoir une phase finale après 2 jours de qualification, sous réserve que 4 courses au moins aient été validées

Deux courses sont nécessaires pour valider toutes les épreuves de grade 4, et à partir de quatre courses courues et validées, une course est retirée pour le classement final de l'épreuve.

II-4-3) CIP

Les coureurs **Minimes/Cadets, D2** d'une part, et les **benjamins d'autre part**, effectuent **2** jours de qualification afin d'être ensuite répartis en rond Or/Argent, et éventuellement Bronze, sous réserve qu'au moins **4** courses soient validées.

Les coureurs D1 courent ensemble la totalité de l'épreuve.

3 courses au moins sont nécessaires pour valider les sélections internationales.

Les coureurs D2 seront classés à la suite des coureurs du rond D1, mais ils auront leur propre podium.

II-4-4) CIE

La CIE est ouverte à tous les coureurs (classés ou non) français et étrangers, nés entre 2010 et 2018.

- **Les Minimes/Cadets** d'une part
- **Les Benjamins Qualifiés,** ayant participé à une épreuve de Grade 4, d'autre part.
- Les coureurs **Benjamins**, n'ayant jamais participé à une épreuve Grade 4 IL ou CIP, et les **Poussins** courent en catégorie **Criterium**

Un coureur benjamin dernière année (né en 2014), pourra, à la demande motivée de l'entraîneur, participer à la CIE en Minime. Dans ce cas, au classement coureur (CNCP), il marquera les points correspondant à son score chez les minimes, et ne pourra pas être classé devant le 1er coureur benjamin qualifié, ni prétendre à une sélection offerte aux benjamins sur l'épreuve (type Schoelcher ou autre invitation).

Un Benjamin, ayant participé **à une seule inter ligue** (locale), hors CIP, et classé dans le dernier tiers, pourra, à la demande motivée de l'entraîneur, prétendre participer en Critérium.

Un Poussin ayant déjà participé à la CIE en Critérium, et/ou à une ou des inter ligues, et classé dans les 2 premiers tiers, pourra, à la demande motivée de l'entraîneur, prétendre participer en Benjamin qualifié s'il est dans sa dernière année de poussin.

Un coureur Minime n'ayant jamais participé à la CIE ou à une épreuve de grade 4 (sur tout type de support) **et de niveau technique inférieur au niveau 3 fédéral** pourra participer en Criterium. Cependant, il ne pourra pas prétendre à la victoire parmi les benjamins et poussins. Les coureurs sont répartis dans les groupes[1] suivants :

- Groupe **unique en Criterium** Groupe CR
- Groupe **Benjamins Qualifiés** Groupe BQ
- Groupe **Minimes/Cadets** Groupe MC

Si des groupes courent ensemble, le classement par groupe se fera par extraction, sans recalcul de points.

[1] voir Annexe D pour la gradation FF Voile des différents groupes.

II-4-5) Opti Cup

Les coureurs effectuent 2 jours de qualification afin d'être ensuite répartis en rond Or/Argent et éventuellement Bronze voire Emeraude, sous réserve qu'au moins **4** courses soient validées.

III – RESULTATS DES EPREUVES

Les classements **Benjamins** et **Minimes/Cadets** sont obligatoirement distincts.

Les coureurs étrangers admis à courir sont pris en compte pour le classement de l'épreuve, comme tous les autres coureurs.

Tout classement et proclamation des résultats **Benjamins** et **Minimes/Cadets** doit mentionner et récompenser ;

A la CIP, CIE et Opti Cup :

- ➔ Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles en Minimes (D1 et D2 à la CIP) et en Benjamins qualifiés,
- ➔ Le premier garçon et la première fille minimes 1ère année (nés en 2013), en D1 et D2 à la CIP, ou à partir de 2013 pour la CIE.
- ➔ Le premier garçon et la première fille benjamin(e)s 1ère année (nés à partir de 2015) En plus,

à la CIE :

- ➔ En CRITERIUM :

En plus, à la CIP et la CIE :

Les 5 premières filles et les 5 premiers garçons au scratch (parmi poussins et benjamins)

- ➔ Les 3 premières équipes de course par équipe

Sur les épreuves inter ligues, les poussins autorisés à courir, sont inclus au groupe benjamin, sans récompense spécifique.

Les coureurs ne sont pas autorisés à monter sur les podiums avec des pavillons – club ou ligue - de grande taille sur l'ensemble des podiums des épreuves de la classe. La taille maximum des pavillons autorisés est de 40x60cm. En cas de non-respect de cette consigne, l'organisateur pourra refuser l'accès au podium au(x) coureur(s) concerné(s).

Des séances photos avec pavillons plus grands pourront être organisées à l'issue de la remise des prix.

IV – TRANSMISSION DES RESULTATS DES EPREUVES

En application du règlement fédéral.

V – COUPE DE LA CLASSE OPTIMIST

La classe met en place un classement pour les Minimes/Cadets et les Benjamins, sur l'ensemble des épreuves de grade 4 pour la saison 2024/2025

Epreuves prises en compte :

Opti-Cup 2024

- 2 inter ligues 2025
- CIP 2025
- CIE 2025

Le classement se fera sur le cumul de l'Opti Cup, la CIP et la CIE, chaque épreuve avec un coefficient 3, et la meilleure des 2 SIL avec un coef 1.

Cette année, en raison du retour obligé à 3 zones de régates sur 2 jours, il n'y aura pas de pondération des SIL.

La remise des prix aura lieu lors de la CIE 2025, conformément à nos palmarès habituels.

CALENDRIER 2025

ANNEXE A :

	Opti Cup 2024	IL N°1	CIP/ Flotte	CIP/CPE	ILN° 2	CIE	Opti Cup 2025
	21 au 25 oct 2024		12 au 17 Avril 2025	18 au 20 Avril 2025	30 mai au 1er juin 2025	12 au 18 juillet 2025	27 au 31 oct 2025
NORD OUEST	CAP D'AGDE (34)	CHERBOURG **22 et 23 mars**	MARTIGUES	MARTIGUES	PLERIN	- *Brest Bretagne Nautisme*	CAP D'AGDE (34)
SUD OUEST		CNBPP (La Baule) **22 et 23 mars**			La Rochelle Nautique		
SUD EST		La PELLE (Marseille) **29 et 30 mars**			Canet en Roussillon		
OUTRE MER ANTILLES	GUADELOUPE Coupe de N'wel du 27 au 30 décembre 2024						
	MARTINIQUE Semaine de Schoelcher du 1er au 04 mars 2025						

Le décalage d'une semaine de la 1ère inter ligue ne permet en aucun cas à un coureur de participer aux deux épreuves

A titre exceptionnel, afin de permettre le regroupement des équipes, les coureurs sélectionnés au mondial et à l'européen, sont autorisés à courir l'interligue de printemps en dehors de leur zone de regroupement, sur une zone définie par l'association de classe.

ANNEXE B :

PRINCIPES DE SELECTIONS AUX EPREUVES INTERNATIONALES

Cela concerne :

- ➔ Le championnat du Monde
- ➔ Le championnat d'Europe individuel
- ➔ Le championnat d'Europe par équipe

Seuls les coureurs licenciés FF Voile **Minimes/Cadets** peuvent prétendre aux sélections.
Les coureurs Monégasques, gardant leur souveraineté à l'international, ne peuvent prétendre aux sélections.

I - Modalités de sélections des coureurs :

Les coureurs candidats à une ou des sélections internationales : Championnat du Monde, Championnat d'Europe individuel, invitations au Maroc, **devront faire acte de candidature** auprès de l'association de classe, sur un formulaire qui sera mis en ligne et la déposer **au plus tard lors de la confirmation d'inscription de la CIP**

Ces listes seront publiées lors de la CIP pour vérification par les intéressés.

En cas de candidatures multiples, les coureurs seront retenus dans l'ordre de leur choix indiqué à l'inscription.

Les coureurs sélectionnés devront confirmer leur inscription dans les 7 jours suivants la proclamation de la sélection en versant 400€ d'acompte par virement bancaire sur le compte de la Classe Optimist France dont le RIB leur aura été communiqué au préalable. En cas de désistement injustifié, le montant sera acquis à l'association.

La classe établie un budget prévisionnel avant les épreuves. Ce budget n'a aucune valeur contractuelle et il pourrait être dépassé si les circonstances l'imposent (ex : changement d'hébergement, location d'un véhicule sur place, …). Dans tous les cas les frais engagés par la classe seront dus par les coureurs sélectionnés.

Il est rappelé qu'en 2025 les dates du mondial et du CFM se chevaucheront. Les coureurs devront exprimer leur choix en connaissance de cause.

I-1) Championnat du Monde, et Championnat d'Europe

Seule la CIP D1 est prise en compte pour ces 2 championnats :

a.) **Le championnat du Monde 2025** aura lieu en **Slovénie, à Portoroz du 26 juin au 06 juillet.** L'association de classe émet un avis favorable à la participation des coureurs français à ce championnat. Les 4 premiers coureurs au scratch, quel que soit leur sexe sont sélectionnés au **championnat du Monde.** Le **5eme au scratch sera sélectionné si au moins une fille a déjà été sélectionnée dans les 4 premiers coureurs**. A défaut, la première fille au scratch sera sélectionnée sous réserve d'être dans les 20 premiers français du groupe D1.

b.) **Le championnat d'Europe 2025** aura lieu en **Turquie à Ismir, du 28 mai au 04 juin 2025.** L'association de classe émet un avis favorable à la participation des coureurs français à ce championnat.

Après retrait des 5 coureurs qualifiés au championnat du Monde, les **3** premières filles et les **4** premiers garçons sont sélectionnés au championnat d'**Europe Individuel.**

individuel.

En cas d'égalité de points, il sera fait application du système ISAF annexe A 8.
Si l'épreuve de l'Opti Cup n'est pas validée, la CIP se courra sans groupe D1. Les coureurs seront sélectionnés en totalité par ordre du classement définitif de la **CIP**.

Si l'épreuve de la CIP n'est pas validée le comité de sélection s'appuiera sur le classement de l'Opti Cup et sur les classements des épreuves de grade 4 validées (hors Schoelcher et coupe de Nwel pour les métropolitains)

En cas de circonstances exceptionnelles et dans l'intérêt de l'équité des sélections, le comité de sélection est habilité à adapter les règles de sélection. Il tranche souverainement les litiges découlant de leur application par un vote à la majorité. En cas d'égalité, le vote du président sera prépondérant.

Le comité de sélection pourra rejeter une candidature aux diverses sélections ou exclure un coureur sélectionné si durant la saison, et après les épreuves de sélection, un coureur, coach, ou entourage proche, ont fait l'objet de retours négatifs circonstanciés ou plaintes à la Classe Optimist de la part de la FF Voile, de la commission d'arbitrage, des classes Optimist étrangères ou de l'association internationale de classe Optimist (IODA).

I-2) Championnat d'Europe par équipe

Le Championnat d'Europe par équipe aura lieu **à Istanbul en Turquie du 15 au 20 août 2025** L'association de classe émet un avis favorable à la participation des coureurs français à ce championnat.

La sélection se fera sur l'épreuve de course par équipe de la CIP du 18 au 20avril 2025 après la course en flotte, en 4X4, parmi l'ensemble des équipes françaises et étrangères, de composition libre.
Les équipes visant une sélection devront présenter une équipe mixte composée de 2 garçons et 2 filles.

Les coureurs sélectionnés au championnat d'Europe individuel peuvent participer à la sélection au championnat d'Europe par équipe, et se sélectionner.

Au moins 4 des 5 coureurs sélectionnés au championnat du Monde participeront à l'épreuve de sélection, sur invitation, sans possibilité de sélection (réglementation IODA). La participation à cette épreuve est OBLIGATOIRE. Si un des coureurs de l'équipe ne peut y participer, il devra être remplacé.

La classe se réserve la possibilité d'organiser un stage de cohésion avant chaque championnat. Ce stage sera obligatoire. La non-participation à ce stage sans motif valable serait susceptible de remettre en cause la sélection.

La participation à l'épreuve de Venise fera partie du programme préparatoire de l'équipe de CPE. La participation à cette épreuve est OBLIGATOIRE. Si un des coureurs de l'équipe ne peut y participer, il devra être remplacé. Dans le cas contraire, l'équipe ayant finie en 2e place lors de la CPE de la CIP sera sélectionnée pour participer au championnat d'Europe. La classe se chargera d'obtenir une invitation pour les coureurs, et prendra en charge les frais d'inscription. Les avances de frais réalisées par la classe (ex : Coach Boat) seront intégralement dues à la classe.

II - Modalités de sélections des entraîneurs :

Pour les diverses épreuves internationales, les entraîneurs (bénévoles) feront acte de candidature auprès du responsable de la commission sportive : commission-sportive@promotion-optimist.fr.

Si l'aide fédérale est reconduite, la classe donnera sa préférence au cadre fédéral mis à disposition pour l'épreuve

L'association de classe met en place une aide financière, par convention avec la structure d'origine de l'entraîneur. Cette aide est fixée à 130€ par jour pour 2024/2025.

Dépôts des candidatures

Le plus tôt possible !

Avant la fin de l'épreuve de sélection pour l'Europe par équipe pour les championnats du Monde et d'Europe.

L'entraîneur **dépose sa candidature** et indique si elle est conditionnée ou non par la présence de coureurs de sa ligue, son CDV, son club, et **présente un projet** d'entraînement en amont du championnat, et d'organisation pour la ou les épreuves internationales.

- **A la fin du championnat qualificatif** :

- **Réunion de concertation** en présence des entraîneurs postulants, et des membres de la commission sportive.

CLASSE OPTIMIST FRANCE www.promotion-optimist.fr

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 reconnue par la Fédération Française de Voile
PARTENAIRE OFFICIEL Membre de l'International Optimist Dinghy Association, Classe internationale reconnue par World Sailing

-Réunions des coureurs sélectionnés par championnat, et de leur famille.

Choix définitif de la commission sportive de l'entraîneur et du Team-leader

Pour les championnats du Monde et d'Europe, en avril 2025, la commission sportive désigne :

➔ Soit une doublette d'entraîneurs, dont l'un sera Team Leader ➔ Soit un entraîneur et un team-leader, coopté parmi les parents.

Les différents contrats seront transmis 15 jours maximum après la CIP.

Les entraîneurs seront retenus, non seulement selon l'origine géographique des coureurs sélectionnés, mais sur la base de leur projet et de leurs compétences, entre autres :

- Maîtrise de l'anglais
- Compétences techniques nautiques
- Capacité à instaurer des relations sereines au sein d'une équipe de jeunes
- Communication et confiance vis à vis de l'association de classe
- Souhait de rotation des entraîneurs

En cas de litiges, une commission composée du Président, des vice-présidents et du responsable de la commission sportive (dans la mesure où ils ne sont pas juges et parties) pourra trancher.

ANNEXE C :

PRINCIPE DE SELECTIONS AUX AUTRES EPREUVES

I-2) Semaine Internationale de Schoelcher 2025

Pas de reconduction de l'invitation en 2025.

I-3) Epreuves diverses sur invitation type Maroc

Selon les invitations reçues, les sélections se feront sur la CIP, pour les épreuves ayant lieu jusqu'en décembre, et sur la CIE pour les épreuves ayant lieu la saison suivante, en privilégiant les Benjamins, et selon le nombre de places offertes. Les sélections ne sont pas cumulables.

➔ Rabat en juillet : 4 coureurs benjamins : 2 garçons et 2 filles pris à la suite du classement des qualifiés ➔ M'Diq en juillet : 4 coureurs benjamins : 2 garçons et 2 filles pris à la suite du classement des qualifiés

Les épreuves de Rabat et M'diq étant équivalentes, la répartition se fera selon l'origine géographique des coureurs.

Ces épreuves seront limitées à une participation par coureur, et devront faire l'objet d'une pré-inscription auprès de la classe, et du dépôt d'un chèque de caution, au plus tard l'avant dernier jour de l'épreuve

I-4) Epreuves sur invitation types Championnats Continentaux

Selon le continent de référence, les championnats continentaux de la classe sont ouverts **prioritairement** aux coureurs des départements et territoires d'Outre-Mer les plus proches sous réserves de disposer de coureurs ayant le niveau 1. Les modalités de sélection et d'encadrement seront déterminées par les structures locales, en accord avec la classe :

•Championnat Nord-américain : équipe Antilles par entente Guadeloupe / Martinique dans une recherche de collaboration et de mutualisation de moyens

•Championnat d'Océanie : équipe de Nouvelle Calédonie

Si aucune équipe locale ne souhaite participer à l'épreuve, des coureurs de métropoles pourront adresser leur candidature à la Classe qui fera une sélection sur la base du classement coureur de la coupe de la classe.
Toute demande de participation à d'autres championnats IODA (en dehors de ceux cités) devra passer par la classe qui validera la demande et procédera à la déclaration des participants français. Ces championnats pourront être ouverts aussi bien aux Benjamins qu'aux Minime/cadet.

La Classe ne participera pas financièrement aux frais engagés sur ces championnats. La COF n'apportera pas de soutien logistique et ne mettra pas à disposition un entraineur. Aucune dotation « Equipe de France » ne sera remise aux coureurs participants à ces épreuves.

ANNEXE D :

GRADATION DES GROUPES SUR LA CIP, L'OPTI-CUP ET LA CIE

Les différents groupes sur les épreuves **CIP** OPTI-CUP et **CIE** sont gradés de la manière suivante :

- Groupes **Minimes/cadets** gradé 4
- **Benjamins Qualifiés** gradé 4
- **Course par équipe** gradé 4

CIP et OPTI CUP CAP D'AGDE

- Groupe **Benjamins Qualifiés** Groupe BQ gradé 4
- Groupe **Minimes/Cadets** Groupe MC gradé 4

CIE

- Groupe **criterium : Benjamins/Poussins** Groupe CR gradé 5A

CLASSE OPTIMIST FRANCE

ANNEXE E : Niveaux Techniques (passeport pour l'autonomie FF Voile)

ANNEXE F :

PERSPECTIVES COUREURS (PARCOURS TYPE)

Poussin 1 et 2 et benjamin 1ère année : je me forme au contact des plus grands dans mon club et ma Ligue, découvre les régates régionales si j'en ai le niveau, et donne rendez-vous aux copains à la CIE pour la fête sur le rond Open/Critérium.

Benjamin : je continue à me former, joue le championnat de Ligue ainsi que les épreuves interrégionales, je joue, si j'en ai le niveau, les épreuves nationales que sont la CIP et la CIE. J'apprends à jouer en "par équipe".

Minime 1ère année : je démarre dans la cour des grands et commence mon premier objectif CFM. Je diversifie ma pratique et me déplace dans davantage de regroupements. Je peux intégrer le stage national.

Minime 2ème et 3ème années : je poursuis mon projet au travers duquel je peux envisager des performances au niveau national, voire des sélections internationales. Je prépare ma transition vers les séries suivantes et évite de me sur-spécialiser en Optimist, je continue ma formation.

Cadet 1 : les règles de la classe internationale IODA me permettent de continuer la pratique Optimist. Toutefois, la FFVoile recommande le passage en série Espoir après la 3ème année. Je peux continuer la pratique Optimist si mon gabarit ne me permet pas de faire autrement ou si mon projet sportif n'est pas suffisamment abouti pour passer en « Espoir » (problème de constitution d'équipage, ou matériel par exemple).

CLASSE OPTIMIST FRANCE www.promotion-optimist.fr

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 reconnue par la Fédération Française de Voile
PARTENAIRE OFFICIEL Membre de l'International Optimist Dinghy Association, Classe internationale reconnue par World Sailing

CLASSE OPTIMIST FRANCE

AVENANT N° 1 AU REGLEMENT SPORTIF 2025 RAPPEL

DU RS 2025 :

- répartition par zone :

Grade 4 IL

Epreuves Inter ligues réservées aux coureurs issus de la zone, et sélectionnés sur niveau technique par les entraîneurs de chaque **Ligue.**

Répartition en **Zones** :

Zone Nord : **Ligues** 5-20-304-102 **Zone** Sud-Ouest: **Ligues** 7-892

Zone Sud Est : **Ligues** 10-29-333-112

Zone Outre-Mer : **Ligues** 25-26-30-31-32

Les **Ligues** ou territoires sans façade maritime, 156-789-21…, doivent choisir leur lieu de participation en fonction de la distance la plus réduite. La zone d'accueil pourra donc être différente à chaque inter ligue.

	Opti Cup 2024	IL N°1
	21 au 25 oct 2024	
NORD OUEST	CAP D'AGDE (34)	CHERBOURG **22 et 23 mars**
SUD OUEST		CNBPP (La Baule) **22 et 23 mars**
SUD EST		La PELLE (Marseille) **29 et 30 mars**

Pour la régate du 22 et 23 mars, en raison de la différence de distances entre les sites, les coureurs des clubs bretons qui le souhaitent, sont autorisés à participer à la régate organisée à la Baule.

Les coureurs d'Ile de France doivent respecter leur zone de rattachement (Cherbourg)

Les quotas de qualification pour le groupe D1 de la CIP seront déterminés en fonction du nombre effectif de participants minimes/cadets sur chaque site

Fait à La Rochelle le 27 12 2024

CLASSE OPTIMIST FRANCE

AVENANT N° 2 AU REGLEMENT SPORTIF 2025

RAPPEL DU RS 2025 :

Division D1	Groupe fermé limité à environ 80 coureurs français sur la CIP ; composé des **40** premiers coureurs minimes/cadets (avec licence française), sélectionnés lors de l'Opti Cup. Ce groupe sera complété lors des inter ligues de printemps de **40** coureurs non encore sélectionnés, issus des trois zones d'inter ligues, de 3 coureurs des DOM TOM.

Suite au CA du 2 avril

La classe augmente à 88 coureurs le groupe fermé des D1, composé de 85 coureurs avec licence française, issus de métropole et des DOM TOM, et de 3 étrangers invités, de Monaco et de Suisse, qui sont entrés dans la limite des quotas attribués sur l'épreuve de Marseille.

Lors de la CIP, pour les sélections internationales, le classement général prendra en compte l'ensemble de ces 88 coureurs, sans re-calcul de points.

Fait à La Rochelle le 03 04 2025